



**Extrait du Registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2025**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 035-213501380-20251210-D177\_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

<b>Date de Convocation</b>	05/12/2025
<b>Date d’Affichage</b>	05/12/2025
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>13</b>
Présents	7
<b>Votants</b>	<b>9</b>

**Étaient présents :**

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LÉBOUC.

**Absents excusés :**

Mr Bertrand MONTEMBault donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LÉBOUC

Mme Sylvie COUPE

Mr Nicolas MARTINAIS jusqu'à 21h30

Mr Christian LAN

**Absent :**

Mr Patrick DEMARQUET

**2<sup>ème</sup> réunion :** le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 4 décembre 2025, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Mme Laëtitia SALIOT est nommée secrétaire de séance.

**N°177-2025**

### **Validation du devis de la maintenance téléphonie et acquisitions téléphones portables pour les services**

Madame Stéphanie GARNIER, 2<sup>ème</sup> adjointe chargée des finances, présente le devis concernant la maintenance téléphonie pour les services de la Commune ainsi que le devis pour acquisition de téléphones portables pour 4 services et d'un équipement de téléphones fixes pour le RPE.

Tous les services seront équipés d'un téléphone portable.

**- Maintenance téléphonie**

La maintenance mensuelle 2025 est la suivante :

- prestataire La Vie Mobile	en moyenne	285.60 €
- prestataire Orange	en moyenne	<u>167.18 €</u>
		452.78 €

pour 2026,

- prestataire La Vie Mobile	en moyenne	402.00 €
- prestataire Orange	en moyenne	<u>2.40 €</u>
		404.40 €

## - Acquisition de téléphone

Le prestataire propose la fourniture de 5 téléphones portables ainsi qu'une centrale téléphonique pour le RPE pour un montant de 1 628.90 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité, décide :**

- **De VALIDER** le devis pour la maintenance téléphonique pour l'année 2026 d'un montant mensuel de 402.00 € HT pour un engagement de 36 mois
- **De VALIDER** le devis pour l'acquisition de 5 portables et équipement d'une centrale téléphonique pour le RPE d'imputer en investissement aux opérations suivantes et à l'article 2184 « Matériel de bureau et mobilier »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

